

Collèges électoraux pour les élections au conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Professeurs d'universités, directeurs de recherche et personnels assimilés Au sens art 11 statuts		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	Professeurs des universités	A	<p>Etre affecté en position d'activité à l'Université, établissement-composante, école-membre, y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental</p>
	Directeurs de recherche	A	
	Professeurs ENSA	A	
	Ingénieurs généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts avec HDR (IGPEF)	A	
	Ingénieurs en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts avec HDR (ICPEF)	A	
	Ingénieurs généraux des mines avec HDR (IGM)	A	
	Ingénieurs en chef des mines avec HDR (ICM)	A	
	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat avec HDR (IDTPE)	A	
	Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat avec HDR (IDTGCE)	A	
	Professeurs d'universités affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, une école membre, un établissement-composante,	A	
NON TITULAIRES	Professeurs des universités associés ou invités	A	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou plusieurs composantes de formation de l'Université Gustave Eiffel, établissements-composantes ou écoles-membres, pour l'année universitaire 2020- 2021 - ou effectuer, en tant que docteur, une activité de recherche à temps plein dans une unité de recherche rattachée à titre principal à l'université, école-membre ou établissement composante. <p>Sous réserve qu'ils soient en fonctions à la date du scrutin</p>
	Enseignants contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante en CDI ou CDD sur des fonctions équivalant à des fonctions de professeurs des universités	A	
	Chercheurs contractuels en CDI ou CDD employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante sur des fonctions équivalant à des fonctions de directeurs de recherche	A	

Autres enseignants-chercheurs, maîtres de conférences, chargés de recherche et personnels assimilés (art 11)		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	Maîtres de conférences	B	Etre affecté en position d'activité à l'Université, l'établissement, établissement-composante ou école-membre y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental
	Chargés de recherche	B	
	Maître de conférences ENSA	B	
	Enseignants du 2 nd degré (PRAG, PRCE, PLP)	B	
	IPEF de tout grade avec une thèse	B	
	Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de tout grade (ITGCE) avec thèse		
	ITPE de tout grade avec une thèse	B	
	IM de tout grade avec thèse		
	Ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes de tout grade ayant une thèse (ICSAP)	B	
	Ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes de tout grade ayant une thèse (IAAP)	B	
	Personnels scientifiques des bibliothèques (conservateurs généraux et conservateurs)	B	
	Maîtres de conférence affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, établissement-composante ou école-membre	B	
Enseignants du second degré affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante	B	Effectuer 128 heures dans une ou plusieurs composantes de formation de l'Université, école membre ou établissement-composante pour l'année universitaire 2020-2021	
NON TITULAIRES	Maitres de conférences associés ou invités (PAST-MCF)	B	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou plusieurs composantes de formation de l'université, d'une école-membre ou établissement-composante pour l'année universitaire 2020-2021 - ou effectuer, en tant que docteur, une activité de recherche à temps plein dans une unité de recherche rattachée à titre principal à l'université, école-membre ou établissement-composante. <p style="text-align: center;">Sous réserve qu'ils soient en fonctions à la date du scrutin</p>
	Enseignants contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, établissement-composante, école-membre en CDI ou CDD sur des fonctions équivalant à des fonctions de maitres de conférences	B	
	Chercheurs contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, une école-membre, un établissement-composante en CDI ou CDD sur des fonctions de équivalant à des fonctions de chargés de recherche	B	
	Personnels scientifiques des bibliothèques (conservateurs généraux et conservateurs)	B	
	ATER	B	
	Chargés d'enseignement vacataires	B	
	Agents temporaires vacataires	B	
	Maitres de langues	B	
	Lecteurs de langues	B	
	Enseignants contractuels employés en CDI ou CDD par l'Université, école-membre ou établissement-composante sur des fonctions équivalant à des fonctions d'enseignants du 2 nd degré	B	

	Représentants des autres personnels	Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - <u>IPEF de tout grade sans thèse</u> - <u>Im de tout grade sans thèse</u> - <u>ITPE de tout grade sans thèse</u> - <u>ITGCE de tout grade sans thèse</u> <p>Filière des corps MTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés d'administration de l'Etat - Secrétaires administratifs du contrôle et du développement durable - Technicien supérieur du développement durable - Adjoint administratifs des administrations de l'Etat - Adjoint techniques des administrations de l'Etat - Experts techniques des services techniques - Chargés d'études documentaires - Ouvriers des parcs et ateliers <p>Ouvriers d'Etat</p> <p>Filière des corps d'administrations parisiennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés d'administration - Chargés d'études documentaires - Secrétaires administratifs - Techniciens supérieurs - Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées, adjoints administratifs, - Agents logistiques générale <p>Filière ITRF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ingénieurs de recherche - Les ingénieurs d'études - Les assistants ingénieurs - Les techniciens de recherche et de formation - Les adjoints techniques de recherche et de formation <p>Filière AENESR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attachés d'administration - Les secrétaires administratifs - Les infirmiers - Les assistants de service social - Les adjoints administratifs <p>Filière des bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bibliothécaires - Les bibliothécaires adjoints spécialisés - Les assistants des bibliothèques - Les magasiniers des bibliothèques <p>Filière ITA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ingénieurs de recherche - Les ingénieurs d'études - Les assistants ingénieurs - Les techniciens de recherche - Les adjoints techniques de recherche 	C	Etre affecté en position d'activité dans l'établissement, établissement-composante ou école membre à la date du scrutin , y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental
NON TITULAIRES	Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques	C	Etre en fonction dans l'établissement à la date du scrutin et effectuer un service au moins équivalent à un mi-temps pour une durée minimum de 10 mois

Usagers concernés	Collège électoral	Conditions pour être électeur
<p>Les étudiants</p> <p>Les apprentis dont la formation est dispensée par l'Université, école-membre ou établissement-composante</p> <p>Les personnes bénéficiant de la formation continue</p>	D	<p>Etre régulièrement inscrits au sein de l'Université Gustave Eiffel en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours pour l'année universitaire 2020-2021</p>
<p>Les doctorants</p>	D	<p>Les doctorants doivent effectuer leur thèse dans une composante de recherche de l'université Gustave Eiffel ET respecter au moins un des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> · être inscrits à l'université Gustave Eiffel · être encadrés par un personnel inscrit sur les listes électorales de l'université Gustave Eiffel · être financés par l'université Gustave Eiffel